

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BLOIS

15 RUE DU PERE BROTTIER
BP 1818 41018 BLOIS
Tel 02 54 78 07 91 Fax 02 54 78 44 30 www.infogreffe.fr
RIB CREDIT AGRICOLE 14406 00110 01524610132 42

RECEPISSE DE DEPOT

WOLTERS KLUWER FRANCE ANNONCES ET
FORMALITES LEGALES

1 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT
CASE POSTALE 610
92856 RUEIL MALMAISON CEDEX

V/REF : 10995299/EB

N/REF : 77 B 69 / 2011-A-2598

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BLOIS certifie qu'il a reçu le 14/10/2011,

P.V. d'assemblée du 13/09/2011

- Changement d'administrateurs

P.V. du conseil d'administration du 13/09/2011

- Changement de président-directeur général

Concernant la société

DEC SA - DEPOT ELECTROLYTIQUE & CHIMIQUE

Société anonyme

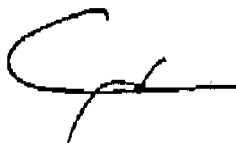
41170 Cormenon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-2598 le 14/10/2011

R.C.S. BLOIS 775 692 395 (77 B 69)

Fait à BLOIS le 14/10/2011,

Le Greffier



LEGALE

DEC SA
DEPOT ELECTROLYTIQUE & CHIMIQUE

Société Anonyme au capital de 500.000 Euros

Siège Social : Chemin des Roses – 41170 CORMENON

R.C.S. BLOIS 775 692 395



L'an deux mil onze,

Le 13 septembre, à 16 heures,

Les Actionnaires de la Société DEC SA – DEPOT ELECTROLYTIQUE & CHIMIQUE,

Société Anonyme au capital de 500.000 Euros, divisé en 15.000 actions de 33,33 Euros chacune,

Se sont réunis dans les locaux du Cabinet d'Avocats COJEF situés à SAINT AVERTIN (Indre et Loire) 14-22 rue du Pont de l'Arche, en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement,

Sur convocation régulière du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par les membres de l'Assemblée, lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe TREHOUX, Président du Conseil d'Administration.

Le Bureau ainsi composé se complète en désignant comme Secrétaire, Monsieur Oliver JÄGER.

La Société BH CONSEILS, Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société, régulièrement convoquée, n'est pas représentée à la réunion.

La feuille de présence certifiée exacte par les Membres du Bureau, soussignés, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés, possèdent ensemble au moins le cinquième des titres composant le capital social.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses Membres :

1. La liste des Actionnaires et la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des Actionnaires absents et représentés.
2. La liste des Dirigeants et Administrateurs de la Société.
3. Les copies des convocations adressées à tous les Actionnaires.
4. La copie et l'avis de réception de la convocation adressée au Commissaire aux Comptes.
5. Le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Déclare qu'à compter de la convocation, tous les documents ci-dessus ont été tenus à la disposition des Actionnaires au lieu du siège social.

Qu'ainsi les Actionnaires ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la Loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Remplacement des Administrateurs démissionnaires.
2. Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités de publicité légale.

La parole est ensuite offerte aux Actionnaires.

Après un échange de vues, sans débat, et personne ne demandant plus la parole, le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Prenant acte de la démission de ses fonctions d'Administrateur de Monsieur Philippe TREHOUX, à compter de ce jour, nomme en son remplacement :

– **Monsieur Olivier JÄGER**

Demeurant Parkstraße 11 – 40822 Mettmann (Allemagne),

Né à Karlsruhe (Allemagne) le 29 septembre 1967

De nationalité allemande

En conséquence, Monsieur Olivier JÄGER exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Monsieur Olivier JÄGER, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Prenant acte de la démission de ses fonctions d'Administrateur de Madame Nelly TREHOUX à compter de ce jour, nomme en son remplacement :

– **Monsieur Bert Jan VAN HAAFTEN**

Demeurant 15 rue Rouget de Lisle – 72650 La Chapelle Saint Aubin (France),

Né à Enschede (Pays-Bas) le 21 décembre 1963

De nationalité néerlandaise

En conséquence, Monsieur Bert Jan VAN HAAFTEN exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Monsieur Bert Jan VAN HAAFTEN, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Prenant acte de la démission de ses fonctions d'Administrateur de Monsieur Gilles ANNEHEIM-HERBELIN à compter de ce jour, nomme en son remplacement :

- **Monsieur Roger GAUTHIER**
Demeurant 14 Chemin de Fresse – 25440 Charnay (France),
Né à Charnay (Doubs) le 2 octobre 1960
De nationalité française

En conséquence, Monsieur Roger GAUTHIER exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Monsieur Roger GAUTHIER, dans un courrier séparé, a accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclaré qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légale se rapportant aux décisions ci-dessus.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Membres du Bureau.

Le Président
M. Philippe TREHOUX

Le Secrétaire
M.